

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**
Séance du 13 JANVIER 2025 – Délibération n°010

L'an deux mil vingt cinq et le treize janvier à 20h30 , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation
20	28	21	13/01/2025
			Date d'affichage de la convocation 08/01/2025

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET) - CARON Annick - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi - MULLER Geoffroy - MURET Yvain

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTION « APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NOUVEAUX MODELES ENERGETIQUES CITOYENS – PHASE DEVELOPPEMENT »

Vu la délibération du 12 janvier 2022 portant sur l'approbation de la stratégie énergétique de la commune ;

Monsieur le Maire indique que la commune a été lauréate en 2023 de l'appel à manifestation d'intérêt *nouveaux modèles énergétiques citoyens* phase « émergence », lancé par l'ADEME et par la Région. La commune a ainsi pu bénéficier d'une subvention de 70% sur une assiette de 25000 € de premières dépenses d'études et de communication pour les projets de développement d'un parc photovoltaïque au sol à Recoules en autoconsommation collective et de co-développement du parc éolien de Ventajou.

La commune peut demander une nouvelle subvention pour la phase « développement » de ces 2 projets au titre du même dispositif.

En effet, la commune doit envisager pour le projet de photovoltaïque de Recoules de contractualiser avec une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la suite du développement du projet :

- Développement administratif : demande de dérogation environnementale, déclaration préalable, demande de raccordement
- Marché de travaux : rédaction du DCE, analyse des offres, suivi du chantier
- Mise en place des contrats d'achat pour le surplus d'électricité
- Autoconsommation collective : appui à la mise en œuvre

Pour le projet éolien de Ventajou, les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique pour les étapes à venir (pacte d'associés, contrats de la future société de projets, prise de participation de la commune, négociation avec les autres entités...)
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concertation : pour accompagner la commune dans son ambition d'une concertation réussie autour du projet (questionnaire à la population, porte-à-porte, mise en place d'un panel citoyen, information tout au long du projet...)
- Prestation graphique pour la mise en page de support de communication (charte graphique, site web dédié, brochure de présentation, roll up...)
- Impression de documents de communication
- Mobilisation d'experts thématiques (associatifs, bureaux d'étude spécialisés, sociologues, chercheurs...) sur des interrogations remontées par la population et le panel citoyen
- Organisation d'un évènement festif et citoyen autour de l'énergie (type festival Verri-Vert)
- Forfait traiteur / évènementiel pour l'organisation de temps de convivialité, notamment pour le panel citoyen qui se réunira sur au moins 5 demi-journées.

Type de dépenses	Montant HTR	Cofinanceurs	Montants
Accompagnement juridique éolien - phase création SPV et développement projet - <i>missions principales</i>	18 240,00 €	Région	35 000,00 €
Accompagnement juridique éolien - <i>forfait "participation aux réunions/40h"</i>	13 440,00 €	Ademe	35 000,00 €
AMO concertation	20 740,00 €	Autofinancement	30 740,00 €
Mise en forme graphique des outils de communication : brochure, site, kakemono	7 380,00 €		
Impression de documents de communication	3 900,00 €		
Mobilisation "d'experts" thématiques - 5 journées	3 600,00 €		
Traiteur // événementiel - forfait max AMI	3 000,00 €		
Création d'un événementiel citoyen autour de l'énergie type "Verri'vert"	5 000,00 €		
AMO projet PV au sol de Recoules - phase développement	25 440,00 €		
TOTAL	100 740,00 €	TOTAL	100 740,00 €

Après cet exposé et après délibération, le conseil municipal 16 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, décide :

- De valider le plan de financement de la phase « développement » des deux projets inscrits dans l'appel à manifestation d'intérêt « nouveaux modèles énergétiques citoyens »
- D'autoriser le Maire à solliciter les aides de l'ADEME et de la Région
- D'autoriser le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Edmond GROS

